NON CLASSÉ

## Contrôle technique des VUL

**29 SEPTEMBRE 2021** 



La directive sur le contrôle technique des véhicules utilitaires légers (VUL) circulant dans l'Union Européenne, a été modifiée.

La <u>directive de 2014</u> du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au contrôle technique routier des VUL circulant dans l'Union, est modifiée par deux directives déléguées (<u>ici</u> et <u>là</u>) parues au Journal officiel de l'Union Européenne le 27 septembre.



- Elles visent notamment à « mettre à jour certaines désignations de la catégorie de véhicules » visés dans la directive de 2014
- Faire figurer le système eCall [système d'urgence fondé sur le numéro 112] dans la liste des éléments à contrôler.